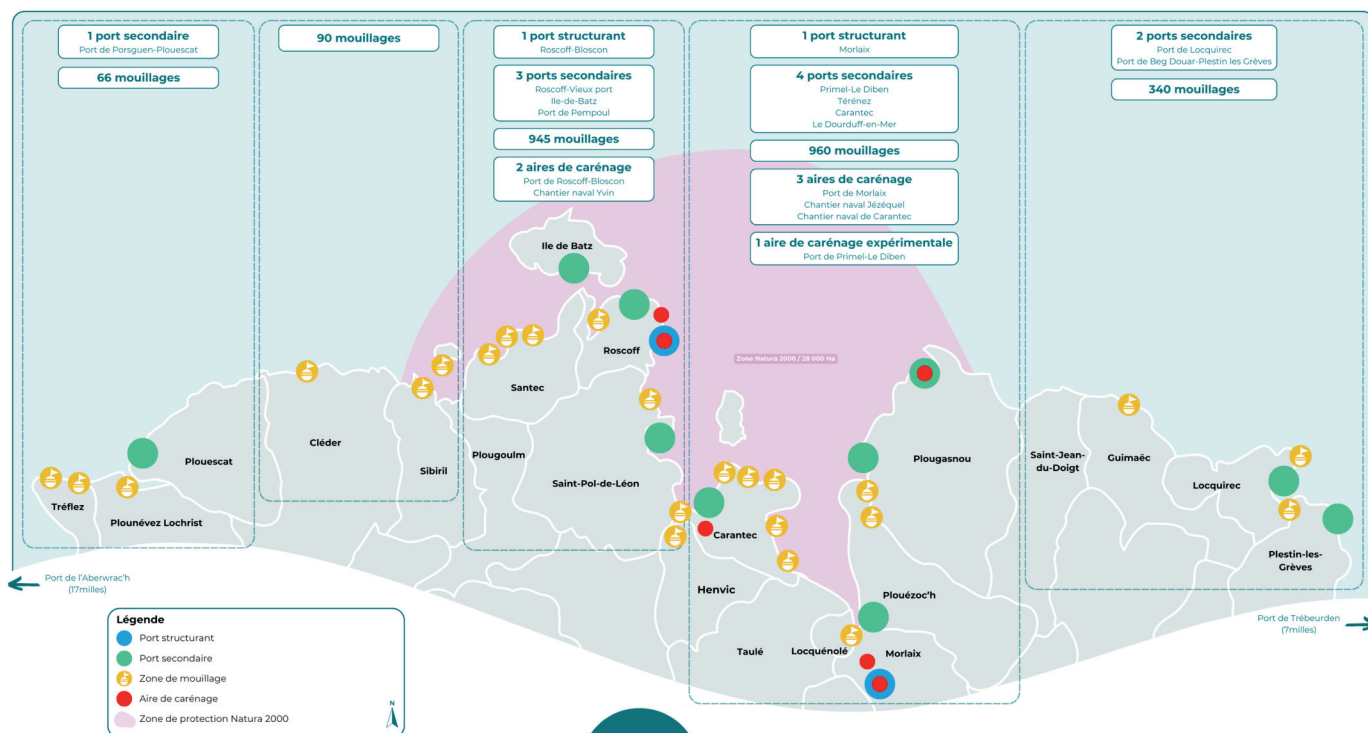




ÉDITO

Parmi les nombreuses actions pour la reconquête de la qualité des eaux, suivies par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor, se trouvent celles liées à la recherche de solutions visant à améliorer les conditions de carénage. Le premier article du règlement du SAGE Léon-Trégor interdit d'ailleurs cette pratique en dehors des zones équipées.

Mais de quoi parle-t-on précisément ?

Cette Lettre d'Information vise à éclairer élus, plaisanciers et plus généralement l'ensemble des citoyens du territoire sur cette pratique. Elle permet également de tenir chacun informé des actions menées pour répondre à cet enjeu majeur pour notre littoral.

Vous y découvrirez ainsi que le SAGE a confié une importante étude stratégique aux bureaux d'études ARTELIA et WIINCH afin d'accompagner les acteurs de terrain : du faire-ensemble pour proposer un schéma d'implantation.

Bonne lecture !

Guy Pennec
Président de la CLE du SAGE
Léon-Trégor



Le carénage

On appelle « carène » la coque d'un bateau et par extension, « carénage », l'entretien de cette coque pour redonner ses qualités nautiques au navire. La plupart du temps, cet entretien consiste à gratter la coque pour enlever les algues et coquillages qui s'y sont accrochés puis à appliquer une peinture « antisalissure » (ou « antifouling »). Il s'agit d'une peinture spéciale, très souvent composée de substances comportant des biocides (plomb, cuivre) ... Littéralement « qui tuent la vie ».

Si ces peintures empêchent les algues et coquillages de s'accrocher trop rapidement sur la coque, elles sont très néfastes pour l'ensemble du milieu marin mais également pour la santé humaine.

On estime que 80% de la substance se diffuse dans le milieu (depuis la mise à l'eau jusqu'à la sortie). Les 20% restant sont retirés au moment du carénage.

Le Tributylétain (TBT) et les peintures qui en contiennent, très utilisés à la fin du 20ème siècle, sont désormais interdits (depuis 2008). Pourtant, force est de constater que les antifouling contenant du TBT sont encore vendus (en dehors des circuits de vente habituels) ou « fabriqués maison » (par ajout à une base de peinture).

La pratique du carénage sur l'estran ou sur des cales est devenue plutôt rare (à peine 5% des répondants à la dernière enquête du SAGE), même si elle est encore observée sur quelques sites. En revanche, aujourd'hui, une importante partie des carénages se fait au domicile des plaisanciers ou dans des sites d'hivernage non équipés (près de 40%). Les risques sont réels : non seulement contaminer le milieu naturel, mais également impacter sa propre santé, celle de ses proches, des animaux domestiques... Évidemment, la plupart n'agissent pas sans scrupule ! Les risques ne sont pas toujours connus, les alternatives pas toujours accessibles, les aires de carénage équipées et adaptées aux besoins des plaisanciers manquent.

Avec les plaisanciers et les gestionnaires d'équipements, le SAGE Léon-Trégor a donc décidé de s'emparer de cette question et de tenter de trouver des solutions. L'étude stratégique sur l'offre de carénage a été confiée à WIINCH et ARTELIA en mars 2024. Elle vise à évaluer les enjeux, les contraintes et les besoins puis à proposer une stratégie de gestion et un schéma d'implantation d'aires équipées cohérent et équilibré à l'échelle du territoire du SAGE.



A la recherche d'une stratégie sur mesure à l'échelle du SAGE

Artelia et WIINCH appuient le SAGE Léon-Trégor dans la recherche de solutions de carénage adaptées à notre territoire.

Nous les avons interviewés.

Quel est l'enjeu principal lié au carénage ?

L'enjeu majeur est la préservation de l'environnement et la protection des personnes. Le carénage doit impérativement respecter la réglementation, qui interdit cette pratique sur le domaine public ou à domicile, en dehors des espaces prévus à cet effet. Il est essentiel d'éviter tout rejet de particules dans le milieu naturel, que ce soit dans l'air, le sol ou les réseaux d'assainissement. Comme pour les mégots, les résidus finissent souvent dans le milieu naturel, voire à la mer, avec des conséquences écologiques importantes.

Pour rappel, le premier problème est lié à l'application d'antifouling, qui génère des impacts sur le milieu par la présence de biocides. Le besoin de carénage est une résultante de cette pratique historique de protection des coques. Il faut donc travailler aussi sur l'amont de la filière, en réduisant l'usage de biocides dans la protection des coques et en éradiquant l'usage de produits interdits dans les antifouling (notamment le TBT, encore identifié dans les analyses en sortie de station de carénage). Mais ce sujet dépasse le périmètre du SAGE et doit être géré au niveau de la filière nautique.

Vous avez participé à plusieurs études stratégiques sur le carénage au niveau national. Selon vous, quelle est la spécificité de notre territoire ?

La singularité de votre territoire réside notamment dans la diversité des offres portuaires, des pratiques de plaisance et des situations de carénage : deux grands ports structurants, des petits ports plus locaux, de nombreuses ZMEL de toute petite taille, des chantiers au bord de l'eau et en rétro-littoral... Cela constitue une sorte de panel représentatif de la diversité des pratiques de carénage en Bretagne et au-delà. Cette situation rend compliquée la mise en forme d'une stratégie de carénage, car il faut intégrer la diversité des situations et des besoins. Elle offre en revanche au territoire un rôle possible de territoire d'expérimentation de nouvelles approches autour du carénage. Une solution trouvée pour votre territoire est facilement extrapolable ailleurs.

Une particularité notable est la surreprésentation des pratiques de carénage à domicile ou dans des zones d'hivernage rétro-littorales (40%). Cette problématique nécessite une attention toute particulière.

Votre territoire présente également de forts enjeux autour de la qualité des eaux, ainsi qu'une concentration de compétences et de matière grise sur les sujets en lien avec l'environnement marin.

Quels sont les éléments indispensables pour qu'une aire de carénage soit réussie et utilisée ?



Atelier de concertation avec les bureaux d'étude ARTELIA et WIINCH, février 2025.

L'aire de carénage est un équipement qui doit impérativement s'accompagner d'une offre de service de carénage adaptée. Aménager des sites sans mettre en place un cadre favorable à leur usage est rarement suffisant. Un (bon) projet d'aire de carénage prend place au bon endroit et se conçoit de manière à répondre à la diversité des usages et des besoins liés au bassin de navigation. La problématique de la manutention est centrale ; certaines aires sont sous-utilisées en l'absence d'une solution adaptée, sur le plan technique et économique.

Les principaux leviers de réussite peuvent ainsi être résumés :

- Un service adapté aux besoins, avec des équipements de qualité et une grande facilité d'utilisation ;
- Un effort d'accompagnement des clients pour améliorer les conditions d'usage de l'aire ;
- Une gestion efficace et rigoureuse du site et des équipements ;
- Un modèle économique suffisamment solide pour garantir un bon niveau d'entretien et une performance environnementale dans le temps, tout en restant dans une fourchette de prix acceptable pour les plaisanciers.
- Et, idéalement, des dispositifs qui incitent à l'usage des aires équipées et qui limitent au maximum les pratiques en dehors.

Plus largement, une aire de carénage doit s'inscrire dans une logique de réseau à l'échelle de chaque bassin de navigation, pour assurer un maillage de solutions adapté à la réalité des pratiques.

Quelle est l'opportunité d'une collaboration avec un SAGE sur la question du carénage ?

Le SAGE est une structure pertinente pour aborder la question du carénage, car il réunit une diversité d'acteurs qui ne se côtoient pas nécessairement : élus locaux, responsables de l'environnement, de l'assainissement et de la qualité de l'eau ; chercheurs et vulgarisateurs scientifiques ; acteurs privés, notamment du monde agricole et de la plaisance ; services de l'État, en charge du domaine public, du contrôle et du développement de nouvelles filières économiques.

Le territoire étendu du SAGE permet de mutualiser les réflexions et les moyens. Il offre un cadre de concertation pour poser les problématiques et co-construire des solutions adaptées au territoire. Il apporte aussi un regard objectif et neutre, et peut fournir de réels outils d'aide à la décision. Grâce aux dynamiques inter-SAGE et à l'association bretonne des présidents de CLE (APPCB), il facilite également la coordination à grande échelle.



SAGE Léon-Trégor

CCI Aéroport / CS 27934

29679 Morlaix

02 98 62 39 46

www.paysdemorlaix.com

Avec le soutien financier de :



ACTUS

- Une restitution des 3 années de médiation "Protéger les eaux du littoral" sera faite le 2 octobre à la CCI de Morlaix à partir de 9h30. Réservations au 02 98 62 39 46.
- Le SAGE lance une nouvelle campagne de communication pour lutter contre la prolifération des mégots!

CRÉDITS

Directeur de la publication: Guy Pennec / Rédaction: Guy Pennec, SAGE Léon-Trégor, ARTELIA, WIINCH/ Photos: SAGE Léon-Trégor / Création de la maquette NorWest design / Mise en page SAGE Léon-Trégor